Examens pour l'obtention du brevet en 1953

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **82 (1953)**

Heft 5

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Examens pour l'obtention du brevet en 1953

Les examens pour l'obtention du brevet de capacité pour l'enseignement primaire ont été quelque peu avancés, cette année, à cause de la Fête fédérale de musique. Ils auront lieu, dans l'ordre suivant :

Epreuves écrites : les 18, 19 et 20 juin, à l'Ecole secondaire des jeunes filles, à Gambach.

Epreuves orales pour les candidats : le 3 juillet, à l'Ecole normale des garçons, rue de Morat.

Epreuves orales pour les candidates : les 6, 7 et éventuellement 8 juillet, à l'Ecole secondaire des jeunes filles, à Gambach. Epreuves spéciales le 6 ; *épreuves des candidates au diplôme de maîtresse ménagère :* le 7.

Les demandes d'inscriptions, avec les pièces et les renseignements prévus par le règlement, ainsi que le tableau des notes de classe, doivent être remis au bureau de la Direction de l'Instruction publique pour le samedi 6 juin, au plus tard.

Les droits d'inscription, de 30 fr., seront acquittés pour la même date au compte de chèques postaux IIa 32, « Direction de l'Instruction publique ».

Voici quelques précisions concernant le programme limité de cette année :

1. Instruction religieuse

Religion : A. Les fondements rationnels de la foi (le tout). B. Le dogme : les articles du symbole. C. Morale : la perfection chrétienne, les trois conseils évangéliques. D. La liturgie catholique (le tout).

Histoire de la religion : Le Nouveau Testament (le tout). Histoire de l'Eglise, jusqu'au Grand Schisme inclusivement.

2. Pédagogie

Il est prévu un examen écrit de psychologie combiné avec un examen de pédagogie théorique, de méthodologie ou d'hygiène scolaire.

3. Langue maternelle

a) Section française : Diction et explication de textes : il n'est prévu aucune limitation.

Littérature : La Renaissance : Rabelais, Ronsard et la Pléiade, Montaigne, saint François de Sales. — La préparation du classicisme : Malherbe, l'hôtel de Rambouillet, Corneille. — Les classiques : Molière, Racine, La Fontaine, Boileau, Mme de Sévigné. — Les idées nouvelles : Fénelon, La Bruyère. — La littérature et la société au

XVIIIe siècle : les salons, les cafés. — Montesquieu, Buffon, l'Encyclopédie, Voltaire, Rousseau.

b) Section allemande : Hildebrandslied, Nibelungenlied, Walther von der Vogelweide, Hartmann von Aue, Wolfram von Eschenbach, das Volkslied, Grimmelshausen, Herder, Lessing, Goethe, Schiller, Eichendorff, Uhland, Gotthelf, Gottfried Keller, der Naturalismus, Federer.

4. Mathématiques

Selon le programme.

5. Seconde langue

Comme ces années passées.

6. Histoire

Depuis la période des grandes découvertes jusqu'à Napoléon, le Consulat et l'Empire (selon le programme du brevet).

7. Instruction civique

La commune, la paroisse, le canton, la Confédération. — En outre, pour les candidats : l'armée suisse.

8. Géographie

Cosmographie : Classification des astres qui forment l'univers. Le système planétaire. — Géographie physique : les principales lois climatiques concernant la température, le vent et la pluie ; le climat maritime et le climat continental, le travail d'érosion par les eaux courantes. — Les continents : l'Europe : les avantages de sa situation ; ses systèmes montagneux ; son climat tempéré et privilégié ; ses cours d'eaux. — L'Angleterre, la France, l'Italie, l'Espagne. — L'Afrique : les caractères de son relief ; le climat ; l'hydrographie ; les productions selon les zones symétriques disposées de part et d'autre de l'Equateur. L'Egypte, l'Afrique australe. — Géographie de la Suisse : la situation de la Suisse ; la concordance ou la discordance entre ses limites naturelles et ses limites politiques ; les six chaînes des Alpes partant du Gothard avec les grands sommets et les cols importants. Les cantons du Jura.

9. Sciences physiques et naturelles

La physique, selon l'art. 40, ch. 7, du règlement du brevet.

10. Branches graphiques

Selon le programme.

Observations : Il est rappelé que les notes de classe par groupe de branches ne sont pas prises en considération si elles s'écartent trop des moyennes du jury des examens.